

Québec, le 22 juin 2009

Mesdames et Messieurs les Gestionnaires
de l'effectif scolaire
des commissions scolaires

OBJET : Date d'échéance de transmission massive de l'effectif scolaire adulte en formation générale et de l'effectif en formation professionnelle pour l'année scolaire 2008-2009

La Direction des opérations financières aux réseaux (DOFR) vous informe que la période de transmission massive de l'effectif scolaire adulte en formation générale et de l'effectif scolaire en formation professionnelle, pour l'année scolaire 2008-2009, est fixée **au 14 août prochain 16 h 30** d'où l'importance de transmettre les résultats de sanction en formation professionnelle à cette date.

Ainsi, ces renseignements apparaîtront sur le bilan 4 (États financiers) qui sera disponible sur le site Internet de la Direction générale du financement et de l'équipement dès la semaine suivante.

Toutes déclarations de l'effectif scolaire transmises après cette date devront être traitées à Charlemagne par le biais du contrôle « Déclarations en attentes » et vous devrez joindre les pièces justificatives numérisées énumérées dans la procédure « Actions à prendre » portant le nom de ce contrôle.

Pour tout renseignement additionnel, je vous invite à communiquer avec l'analyste responsable de votre dossier à la DOFR.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Direction des opérations financières
aux réseaux


Catherine Tremblay
Directrice

CT/JM/ns

c. c. M^{me} Marie-Fluet, DSE

MM. Clément Larivière, directeur, DGSC
Simon Gignac, DGSC